

Éditorial

Le résultat de l'élection présidentielle ne nous laisse pas sereins. La montée de l'extrême-droite est alarmante, la perspective d'un changement de logique économique et écologique s'éloigne, l'augmentation des inégalités et la casse sociale se profilent à l'horizon. Après l'imprévisible séquence électorale que nous venons de traverser, il nous semble nécessaire de rappeler que la démocratie ne peut pas être réduite à une confrontation périodique sous les feux de la rampe médiatique. Elle a besoin d'intégrité, de respect de la parole donnée et de l'expression pluraliste des opinions. À Clamart, on est en droit de s'inquiéter : le maire a drastiquement réduit le débat. Imposer des conseils en pleine journée met en difficulté nos conseillers municipaux qui ont une vie professionnelle et les conseils de quartiers ne sont ni informés en amont des décisions, ni écoutés. Malgré tout, Clamart Citoyenne continue de faire entendre sa voix, qui rappelle que de très nombreux Clamartois n'approuvent pas les décisions de M. Berger.

Construire une ville solidaire et écologique

Bilan de CC à mi-mandat

Le système électoral municipal français est efficace pour prendre des décisions, pas pour tenir compte des opinions divergentes...

Porter vos convictions

Difficile pour les élus d'opposition d'empêcher ou de modifier un projet porté par le maire et sa majorité. Les deux élus de Clamart Citoyenne (CC) continuent malgré tout de tenter d'améliorer les projets, de construire un consensus au service des Clamartois en dépit d'un maire qui les ignore systématiquement. Désintérêt, suffisance ou mépris ? La force de CC est donc ailleurs : continuer de porter vos convictions en conseil municipal ou en commission, sur son site ou les réseaux sociaux.

L'intérêt général

En matière de politique urbaine, Clamart Citoyenne poursuit deux objectifs. Le premier est de penser les nouveaux quartiers (Hunebelle, Canaux-Plaine Sud, Panorama, Gare, etc.) dans une perspective de développement durable. Ses interventions ont ainsi visé la préservation de la biodiversité et des espaces verts, la création d'équipements publics (crèches, maisons de quartier, écoles, réseaux d'assainissement, voies et rues, etc.) et le choix de modes de circulation dans la ville qui laissent la place à toutes et tous, en facilitant les déplacements. Son second objectif est de favoriser des programmes de construction répondant à l'intérêt général. Au-delà de l'obligation légale d'atteindre 25% de logements sociaux en 2025, il faut offrir aux familles les plus modestes un toit, garantie de leur épanouissement et rempart contre la précarité, et éviter la constitution de ghettos. En matière de logements sociaux, CC est donc favorable aux petits programmes, 10 à 20 logements, répartis dans toute la ville, et à en prévoir dans une proportion de 30 % dans toutes les opérations de plus de 1000 m², sans les réserver à certains quartiers qui en seraient déjà largement pourvus.

Agir pour la cohésion sociale

La vision sociale de CC s'appuie notamment sur les associations, nombreuses et actives à Clamart, œuvrant pour des missions de cohésion sociale, notamment auprès des populations les plus en difficulté. CC s'est ainsi exprimée à l'occasion des assauts contre *L'Autrement Bon* (intégration professionnelle des personnes en situation de handicap), *La Parenthèse* (accompagnement et accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants), *La Maison de la Création* (proposition culturelle conviviale, intergénérationnelle à La Plaine) - toutes trois disparues depuis le début de mandat ! *La Petite Bibliothèque Ronde* résiste encore... Dans ce domaine CC veut éviter tout clientélisme et demande l'instauration de critères objectifs pour l'attribution des subventions.

Ces illustrations ne sont bien évidemment pas exhaustives du travail accompli par nos deux élus, Pierre Carrive et Marie-Christine Vandrell, et les adhérents actifs de l'association. Pour en savoir davantage, rendez-vous en ligne !

CC organisera à la rentrée de septembre une réunion publique pour présenter son bilan de mi-mandat.

Les détails seront bientôt fournis sur notre site...



Le bon plaisir d'un jeune homme pressé

Bilan à mi-mandat de Jean-Didier Berger

Une densification rapide

La municipalité, en place depuis maintenant 3 ans, a très vite montré sa volonté de transformer fortement et rapidement Clamart, manifestement en s'inspirant de ce qui a été fait au Plessis-Robinson. Des projets existent pour tous les quartiers de notre ville, souvent prétentieux (nouvelle Venise...), voire pharaoniques. Certains sont même violents pour les habitants, comme le projet de destruction de la cité des 3F au Pavé Blanc.

La plupart ne répondent pas aux besoins des Clamartois : pas de réel pôle d'interconnexion entre les moyens de transports à la Gare de Clamart ; le projet du stade Hunebelle, disproportionné, ne correspond pas aux souhaits des associations sportives ; les projets de nouveaux quartiers artificiels sur la D906, près du Pavé Blanc et sur l'ancien site d'EDF, densifient la ville, essentiellement pour des raisons financières. Il faut être conscient que l'actuel maire de Clamart veut transformer la ville en fonction de ses goûts tout en servant ses ambitions.

Rappelons à ce sujet sa décision puérile de repeindre le mobilier urbain en vert et de changer les corbeilles de rue, alors même que la situation financière de la commune était, disait-il, catastrophique...

Sécurité : des moyens inadaptés

Le maire a aussi choisi d'armer la police municipale, aux méthodes parfois discutables, et de l'équiper de motos de forte cylindrée et de 4x4. S'y ajoute la mise en place d'un réseau de caméras de vidéo-surveillance très coûteux. Or la délinquance était faible, et même en diminution selon la police nationale, à l'exception notable des violences familiales. Notons que ces caméras et ces 4x4 ne servent à rien contre ces violences-là.

Tout ceci a un coût...

Pour financer ces choix tout comme les nombreuses

préemptions immobilières (dont l'utilité n'est pas toujours évidente), sans toucher les taux des taxes d'habitation et foncières, Jean-Didier Berger a décidé d'augmenter de façon très importante les tarifs municipaux : +40 % pour les activités périscolaires, notamment la cantine, +100 % pour les classes de découverte pour les enfants ! Il a aussi diminué certains services, comme le nettoyage des rues (beaucoup le constatent chaque jour), ou le personnel dans les écoles, avec une diminution du nombre d'agents auprès des enfants en école maternelle.

Le logement social à Clamart

Concernant les logements sociaux, on comprend bien que l'idée de Jean-Didier Berger est de ne pas



augmenter leur nombre et de ne pas payer de pénalités : il maintient donc leur proportion juste au-dessus de 25 %. En 2014 leur proportion avait atteint 28,6 % pour répondre aux besoins des Clamartois : à Clamart, presque 70 % de la population est éligible au "logement social" toutes catégories confondues.

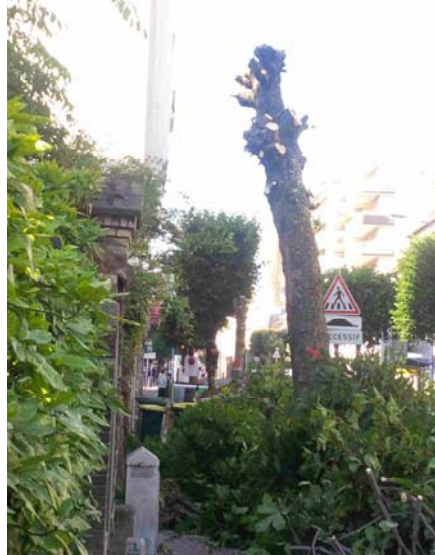
Après l'annonce par le maire de Clamart de son projet de destruction de la cité des 3F, suivie du « vidage » progressif des immeubles R26-R27 de Clamart Habitat sur l'avenue de Villacoublay, 750 foyers du quartier du Pavé Blanc ne savent pas ce que sera leur vie future. Cette situation est d'une grande violence pour les personnes concernées et génère beaucoup d'anxiété. De son côté, Jean-Didier Berger aimerait remplacer la cité des 3F par des logements de « standing », à proximité de la forêt de Meudon, du tramway et de Vélizy, une bonne opération pour les promoteurs... Depuis, l'13F a été retenue pour construire quelques logements sociaux en face de Percy : mais, malgré ce que cette société a écrit dans les dossiers d'enquêtes publiques, ces logements ne sont pas une réponse aux démolitions (56 logements sociaux seulement seront construits) et le relogement des 750 foyers rendra donc difficile, pour de nombreuses années, l'obtention de logements par les Clamartois.

Au sein de Clamart Habitat, les loyers ont été bloqués : c'est une bonne mesure à court terme pour les locataires mais cela entrave le lancement de nouveaux projets de construction ou l'acquisition de logements par Clamart Habitat dont les moyens financiers sont diminués. Le maire espère probablement que les effets ne seront pas perceptibles avant les prochaines élections en 2020.

Au bout de presque trois ans, un système de points (scoring) a enfin été mis en place pour l'attribution des logements sociaux. Ce système pourrait assurer une certaine objectivité et limiter les passe-droits mais l'opposition n'est associée à aucune phase du processus et ne participe ni au CA ni à la commission d'attribution des logements de Clamart Habitat. Dès lors comment s'assurer de la façon dont seront attribués les points, qu'il sera effectivement tenu compte des résultats, que tous les dossiers passeront par la commission d'attribution ? On est encore loin de la transparence totale...

Massacre à la tronçonneuse

Concernant l'écologie, si l'on note que certains acquis n'ont pas été remis en cause, comme la non-utilisation de produits phytosanitaires nocifs, en revanche, Clamart fait les frais d'une politique de "tout voiture": abattage d'arbres (dont certains très anciens) avenue Jean Jaurès pour augmenter les places de parking, rue de la Bourcillière, rue de Meudon, place de la Gare, réduction de la largeur des trottoirs en de nombreux endroits, réduction de la voie bus+vélos avenue Jean Jaurès... Cette politique a aussi un coût, avec plusieurs projets de parkings souterrains (à 20-25K€ la place de parking) mais aussi des conséquences en termes de pollution de l'air et de création d'îlots de chaleur en période de canicule. Le développement du vélo qui avait marqué les mandatures précédentes, réduisant la pollution sonore et atmosphérique pour les habitants, est découragé : suppression d'attaches-vélos, absence de parkings sécurisés, suppression de la bourse aux vélos... La prise en compte des transports en commun est toujours insuffisante et le Clamibus, après 10 ans d'existence, est encore en attente d'un bilan qui permettrait que l'on définisse ses futures évolutions.



Une certaine idée de la démocratie...

L'équipe municipale s'était engagée à mettre en place un groupe de travail pour définir la manière d'attribuer des subventions et de soutenir les associations clamartaises. Ce groupe n'a jamais abouti et nous craignons qu'aujourd'hui les associations "amies" de la municipalité ne soient favorisées par rapport à celles dont l'action déplaît, que l'on accuse, faute de mieux, d'être "politiques" et à qui l'on mène la vie dure. *La Parenthèse* qui accueillait des familles en difficulté, surtout des femmes seules avec enfants, depuis plus de 20 ans à Clamart a dû fermer, *la Maison de la création*, qui organisait des ateliers créatifs dans la cité de la Plaine également. Idem pour le bar *l'Autrement Bon* à Jean Arp, qui faisait travailler des personnes handicapées. On peut aussi citer

La Petite Bibliothèque Ronde, dont le maire voulait fermer les locaux pour des travaux mal définis et sans concertation...

En ce qui concerne la démocratie locale et participative Jean-Didier Berger a exprimé clairement le peu d'estime qu'il avait pour ces dispositifs. Les Comités de pilotage et les Conseils de quartier sont devenus pour l'essentiel des dispositifs d'information ou de promotion des projets de la mairie et les Commissions extra-municipales qui permettaient de réunir des représentants d'associations et de quartiers sur des sujets thématiques (urbanisme, transports, enseignement,...) ont disparu du paysage.

Les modalités de fonctionnement du Conseil municipal et des Commissions sont telles qu'elles ne permettent pas un fonctionnement normal et démocratique des institutions, l'expression de l'opposition dans le journal municipal est réduite à sa plus simple expression au moyen d'artifices mesquins, et la promesse de publier les déclarations d'intérêt des élus n'a jamais été tenue...

La transparence fonde la confiance entre élus et citoyens, elle doit être une volonté, un esprit animant toute démarche démocratique. À Clamart nous sommes aujourd'hui fort loin d'un fonctionnement qui respecte l'esprit des institutions républicaines.

En savoir plus : clamart-citoyenne.fr



L'association **Clamart Citoyenne** entend susciter l'intérêt actif des Clamartois-es à tous les aspects de la vie dans la cité, en liaison avec le réseau associatif.

Des élu-e-s au service de l'information des Clamartois-es

Le maire, s'il était digne de la démocratie dans laquelle il représente les citoyens de sa commune, assurerait la sérénité des débats du conseil municipal. Les élus de la majorité et de l'opposition pourraient s'informer et défendre leurs positions en toute transparence. Le maire fournirait toutes informations utiles, organiserait la tenue des réunions préparatoires nécessaires, répondrait avec diligence aux questions posées sur les points à l'ordre du jour, convoquerait les séances du conseil municipal suffisamment à l'avance, etc. Ou, à tout le moins, le ferait faire au personnel communal habilité, au service des Clamartois et payé avec les impôts qu'ils acquittent...

Constance et détermination

Ce n'est malheureusement pas le cas à Clamart où la démocratie est méprisée : le service minimum, les embûches et les omissions sont de mise ! Envers et contre tout, les élus de Clamart Citoyenne déploient constance et détermination pour défendre l'intérêt des Clamartois et les valeurs de l'association et de ses membres. Ils travaillent, beaucoup et toujours dans l'urgence, pour pouvoir voter sur des projets soumis, toujours au tout dernier moment, par le maire. Ils étudient les dossiers, le plus souvent incomplets, et réclament, par mél ou par téléphone, les informations manquantes. Ils préparent leurs interventions avec les adhérents de l'association. Ils demandent, en commission ou en séance, les explications complémentaires ou les précisions nécessaires. Ils décident de chaque vote conformément aux principes portés par Clamart Citoyenne :

la démocratie, la solidarité et l'écologie. Parfois, ils jettent l'éponge quand l'information est par trop parcellaire ou déficiente. Quant à leur tribune dans le bulletin municipal, ses minuscules caractères en rendent la lecture tellement difficile... que cela ne peut être que volontaire !

Sérieux et précision

Les élus de Clamart Citoyenne croient à la vertu de rapports de confiance entre citoyens. C'est pourquoi, ils éclairent en amont les débats en conseil municipal, favorisent la transparence et une meilleure participation à la gestion de la communauté. Ils rendent compte des séances du conseil municipal avec sérieux et précision sur le site internet de Clamart Citoyenne en détaillant l'ordre du jour de chaque conseil et les votes en séance. Figurent également :

- les rapports rédigés par le personnel municipal qui fondent les décisions,
- les questions ou déclarations formulées par les élus en cours de séance,
- les réponses – ou leur absence – apportées par le maire,
- les remarques *a posteriori* de l'association.

Tout Clamartois peut ainsi être mieux informé des projets développés sur la ville, des positionnements des élus de Clamart Citoyenne et des péripéties vécues en conseil municipal. Cette information, seule Clamart Citoyenne la donne. Cette information se trouve à l'adresse :

clamart-citoyenne.fr/?tag=conseil-municipal

Adhérez :

(Grâce à vos cotisations, pour l'impression de ce journal CC a pu faire le choix d'assumer un surcoût afin de favoriser une production éthique et de proximité.)

Notre association ne touche aucune subvention et fonctionne grâce à ses adhérent-e-s. Pour que Clamart Citoyenne fasse davantage entendre sa voix et la vôtre, rejoignez-nous !

Je souhaite participer aux réunions de Clamart Citoyenne en général oui non
Je souhaite aider financièrement l'association Clamart Citoyenne oui non

Bulletin d'adhésion 2017

Adhésion(s) Renouvellement

Nom(s) : _____ Prénom (s) : _____

Adresse : _____ Bât : _____ Escalier : _____

Profession : _____ Tél. : _____ Courriel : _____

Cotisation 2017 : 30 € Tarif réduit : 5 € (étudiants, chômeurs...)

Chèque à l'ordre de Clamart Citoyenne, à retourner à : Clamart Citoyenne, 29 av. Jean Jaurès – 92140 Clamart

clamart-citoyenne.fr

Courriel : contact@clamart-citoyenne.fr

Courrier : Clamart Citoyenne

29 av. Jean Jaurès 92140 Clamart

